RAPPORT ANNUEL

2018-2019

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT 6
2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 7
   2.1 SON INSTITUTION 7
   2.2 SON MANDAT 7
   2.3 SON TERRITOIRE 7
   2.4 SA STRUCTURE 8
   2.5 SES MEMBRES 9
   2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 10
   2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF 12
   2.8 SON COMITÉ EXPERT 12
   2.9 SON PERSONNEL 13
3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 14
   3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 14
   3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 16
   3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 17
   3.4 LA SUBVENTION 2018 19
   3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 20
   3.6 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV) 21
      3.6.1 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE VALEUR 21
      3.6.2 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES 21
         3.6.2.1 FORMATION DES PROPRIÉTAIRES 21
         3.6.2.2 VISITES CONSEILS 22
         3.6.2.3 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES DÉGRADÉES 22
         3.6.2.4 KIOSQUES 22

3.6.3 PROJETS FORESTIERS 22
3.6.3.1 MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AFIN DE DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE FAVORISER LEUR ADAPTATION DANS UN CONTEXTE DE DENSITÉ ÉLEVÉE DE CERFS DE VIRGINIE 22
3.6.4 PROJETS MULTIRESSOURCES 23
3.6.4.1 RESTAURATION D'UN MILIEU HUMIDE D'UNE VALEUR EXCEPTIONNELLE POUR LA FAUNE À TINGWICK 23
3.6.4.2 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MARÉCAGES ARBORÉS DE LA RIVE SUD DU LAC-ST-PIERRE À LA CONSERVATION ACTIVE DE LEUR FORÊT 23
3.7 AUTRES ACTIVITÉS 24
3.7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA 24
3.7.2 JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC 24
3.7.3 CERTIFICATION FORESTIÈRE 24
4. PLAN D'ACTION 25
5. BUDGET PRÉVISIONNEL 2019-2020 32

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2018-2019

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2018-2019

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2019

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2018-2019

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2018-2019 s'annonçait sans histoire. Toutefois, les événements en ont convenu autrement! Le décès précipité de M. Pierre Gaudet, président de l'Agence depuis sa création, a chamboulé bien du monde. Très impliqué dans plusieurs domaines d'activités, M. Gaudet a reçu de beaux hommages depuis son départ. Notamment, le milieu municipal a souligné son implication tant dans sa municipalité qu'au niveau de la MRC de Nicolet-Yamaska et de la Fédération québécoise des municipalités. Puis, l'Union des producteurs agricoles du Québec a profité de son congrès annuel pour souligner son travail à l'avancement de la cause des producteurs agricoles. Ces honneurs, pleinement mérités, seront soulignés également par l'Agence.

Au-delà de toutes ces émotions, l'Agence a eu l'occasion de s'impliquer dans plusieurs enjeux touchant la forêt privée. Celui qui retient davantage l'attention est la gestion forestière dans les milieux humides et hydriques. Comme nous le savons, le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques travaille sur son règlement sur les autorisations ministérielles. Les enjeux sont grands puisque les partenaires de la forêt privée demandent au MELCC que les travaux forestiers soient exclus des demandes d'autorisation. En effet, les impacts négligeables de l'aménagement forestier dans ces milieux militent en faveur d'un assouplissement de la réglementation à ce sujet.

L'année 2018-2019 a également été marquée par la fin du marché du bois résineux en 4 pieds chez Kruger Wayagamack. En effet, depuis la mi-mars, les producteurs de bois ne peuvent plus compter sur ce marché pour écouler leur bois résineux de trituration. D'autres marchés devront être mis en place pour faciliter la réalisation des travaux sylvicoles qui génèrent très souvent de la matière ligneuse destinée vers les marchés de bois de petites dimensions.

Au niveau de la livraison des programmes d'aide financière, je suis très heureux de constater que les objectifs ont été atteints et ce, tant au niveau de l'enveloppe sylvicole dédiée aux travaux d'aménagement que des contributions industrielles pour le bois acheté en provenance du territoire du Centre-du-Québec. C'est donc dire que les agents de livraison ont redoublé d'efforts pour s'adapter à la réalité des modalités du nouveau programme implanté en 2016. Aussi, les efforts en mobilisation des bois, exigés par la stratégie de production de bois du MFFP, ont été bien reçus par les producteurs forestiers. Il reste à espérer que cet air d'aller se poursuivra même dans le contexte de la perte du marché de 4 pieds de résineux.

L'année 2019-2020 s'annonce fertile au niveau des projets qui seront réalisés par l'Agence et ses partenaires. Un effort particulier sera mis de l'avant pour s'attaquer au défi de l'aménagement des érablières rouges. On se rappelle que l'Agence avait déployé beaucoup d'énergie avec les projets innovateurs dans les érablières rouges. Avec l'aide d'experts en la matière, l'Agence compte réaliser quelques avancées à ce sujet.

Aussi, l'Agence amorcera sous peu un important chantier visant l'élaboration d'un guide sylvicole dans les milieux humides et hydriques. Ce projet appuyé notamment par le MELCC, le MFFP, l'Université Laval et la FPFQ aura une portée provinciale et s'inscrira bien dans l'élaboration du règlement sur les milieux humides et hydriques du MELCC.

D'autres projets liés aux changements climatiques, à la réglementation municipale sur l'abattage d'arbres et l'organisation de la journée forestière et acéricole animeront sans doute plusieurs débats et discussions au sein de l'Agence et de son Conseil d'administration. C'est avec enthousiasme que j'assumerai la présidence de cette belle équipe qui réalisera ces mandats.

Je remercie les membres du Conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'accordent en me confiant la présidence de l'Agence. Le départ de M. Gaudet laisse des très grands souliers que je m'efforcerai de chausser de la meilleure façon. Je remercie également le personnel du bureau qui contribue grandement au développement et à l'épanouissement de l'organisme. Je vous souhaite une belle assemblée!

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SON MANDAT

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 247 335 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC) et 2 territoires autochtones.

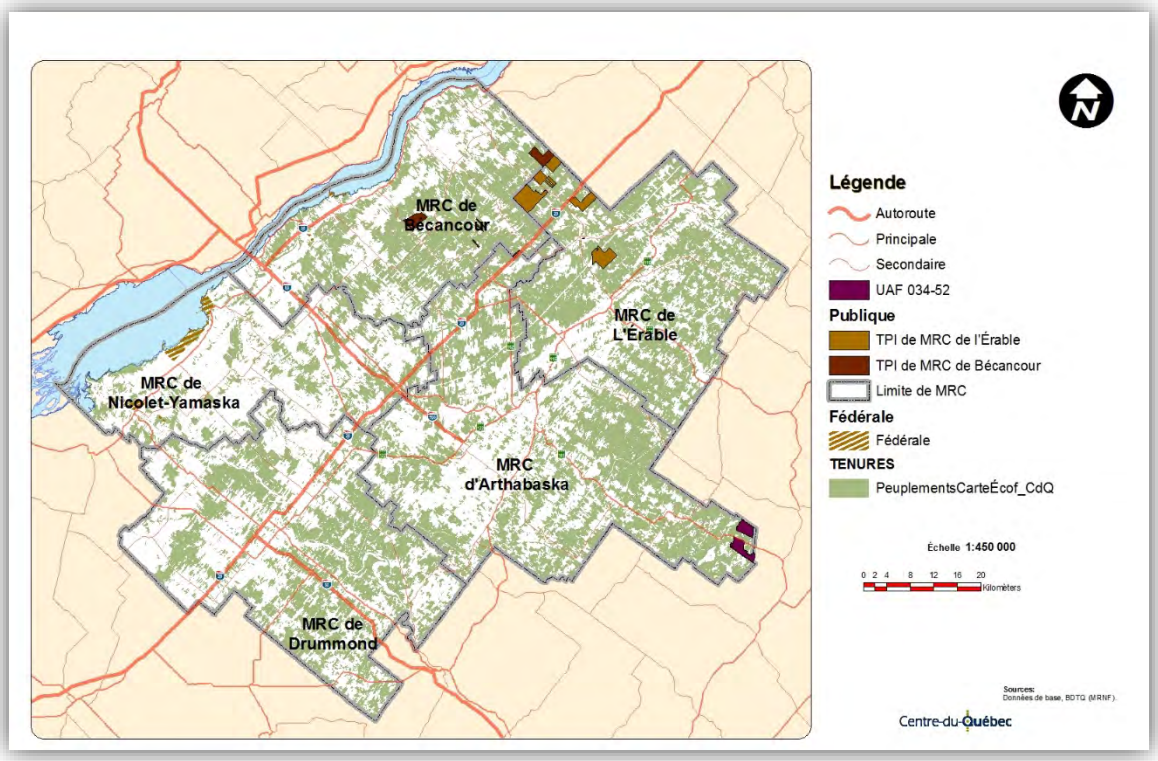

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 258 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale[1]	%
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les propriétaires de boisés.

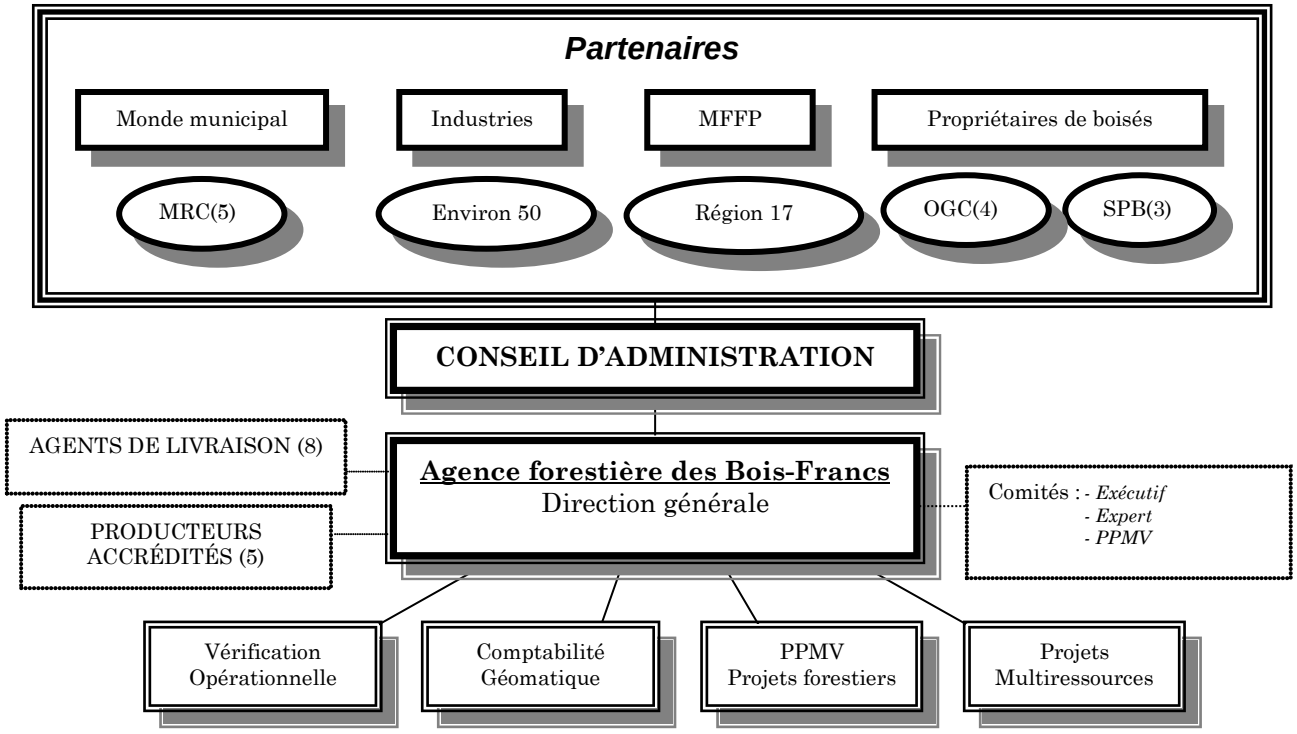

[1] Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

Les membres réguliers

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2019 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Domtar inc.	Pâtes et papiers
Kruger Wayagamack inc.	Pâtes et papiers
Scierie Preverco inc.	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers **Organismes**	**Sous-catégorie**
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB/SPF
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB/SPF
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB/SPF

Les membres associés

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé: toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2019 sont :

SNG Foresterie Conseil	Consultants forestier
Solifor Lotbinière, société en commandite	Grand propriétaire accrédité

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2019, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
Monde municipal	François Marcotte, prés.	MRC d'Arthabaska	2017-2019
	Éric Chartier	MRC de l'Érable	2017-2019
	Stéphane Dionne	MRC de Drummond	2018-2020
	Denise Gendron	MRC de Nicolet-Yamaska	2018-2020
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2017-2019
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	n/a
	Yves Gauvreau		
Industrie	David Boisvert	Vexco inc	2018-2020
	Alain Thibeault	Préverco inc.	2018-2019
	Siège vacant		
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	2017-2019
	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2018-2020
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2017-2019
	Ghislain Leblond	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2018-2020

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2019. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Mise en place de la Bourse Pierre-Gaudet;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Le plan d'actions 2018-2019;
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- La fin du marché de 4 pieds résineux chez Kruger Wayagamack;
- Stratégie de placement des sommes reçues dans le cadre de la Subvention 2018;
- Les enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques;
- L'implication de l'Agence pour des mandats externes;
- La politique sur le harcèlement psychologique ou sexuel;
- La politique sur la protection et la sécurisation des investissements sylvicoles;
- Stratégie de reboisement en feuillus nobles;
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec;

2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussions ou décisions au conseil d'administration.

Au 31 mars 2019, le comité exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

2.8 SON COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2019, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Gabriel Beaudoin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Alexandre Guay-Picard	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs bois Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.

Les membres du comité expert ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du Conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le Conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles que les Organismes de bassin-versant, le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec et l'Association forestière du Sud-du-Québec.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Guy Larochelle, ing. f.	Directeur général Gestion des programmes d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du Conseil d'administration Responsable de l'Agence
Carine Annecou, ing. f. (à partir du 11 mars 2019)	Chargée de projets Suivi et mise en œuvre du PPMV Aménagement des forêts feuillues Projets forestiers spéciaux et de recherche Soutien technique aux agents de livraison
Céline Brault, tech. adm.	Adjointe à la direction Gestion comptable Soutien administratif aux programmes Soutien administratif général Géomatique Secrétariat
Amélie Collard, biol. M. Sc. (avril 2018 et du 1er septembre 2018 au 11 janvier 2019)	Coordonnatrice en aménagement multiressources Projets multiressources Soutien et mise en œuvre du PPMV
Steve Lemay, tech. for.	Agent vérificateur Vérification opérationnelle des programmes d'aide Support technique aux agents de livraison Soutien technique autres projets forestiers Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
Myriam Poirier, biol. et ing. f. (du 15 mai au 7 septembre 2018)	Chargée de projets Projets forestiers et multiressources

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2018-2019. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. L'Agence complète ainsi sa vingt-troisième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2017-2018	**2018-2019**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	**1 896 200 $**
Ministre « Subvention 2018 »		**511 672 $**
Ministre « programme de mobilisation des bois	239 256 $	
Industrie[2]	300 849 $	**319 927 $**
TOTAL	2 436 305 $	**2 727 799$**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00$/m^{3}s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 34 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2018-2019 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

9009-6645 QC inc (Moulin St-André)
Adélard Goyette et fils Ltée.
Armand Duhamel et fils inc.
Belle-Ripe inc.
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Daaquam inc.
Bois Hunting inc.
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Commonwealth Plywood Ltée (Princeville)
Commonwealth Plywood Ltée (Ste-Thérèse)
Corporation Internationale Masonite (IMM)
Domtar inc. (Windsor)
Fontaine inc.
Groupe Crête Division Riopel inc.
Industries Maibec (St-Pamphile)
Kruger Wayagamack inc.
Les Bois Poulin inc.
Les Entreprises J.M. Champeau inc.
Les Planchers Mercier inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Les Spécialistes du Bardeau de Cèdre inc.
Mobilier Rustique inc.
Multibois F.L. inc.
Produits forestiers Arbec senc
René Bernard inc. (Inrené Grondin inc.)
Scierie Alexandre Lemay et fils
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Lauzé inc.
Scierie Preverco inc.
Scierie West Brome inc.
Silicium Québec sec
Stella Jones inc.
Vexco inc.

[2] En 2018-2019, la contribution des industries inclut un montant de 9 488,19 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m^3s.)

MRC	2017-2018	**2018-2019**
Arthabaska	97 059	**116 226**
Bécancour	57 448	**52 690**
Drummond	17 271	**19 864**
Érable	110 344	**100 275**
Nicolet-Yamaska	18 721	**21 383**
TOTAL	300 843	**310 438**

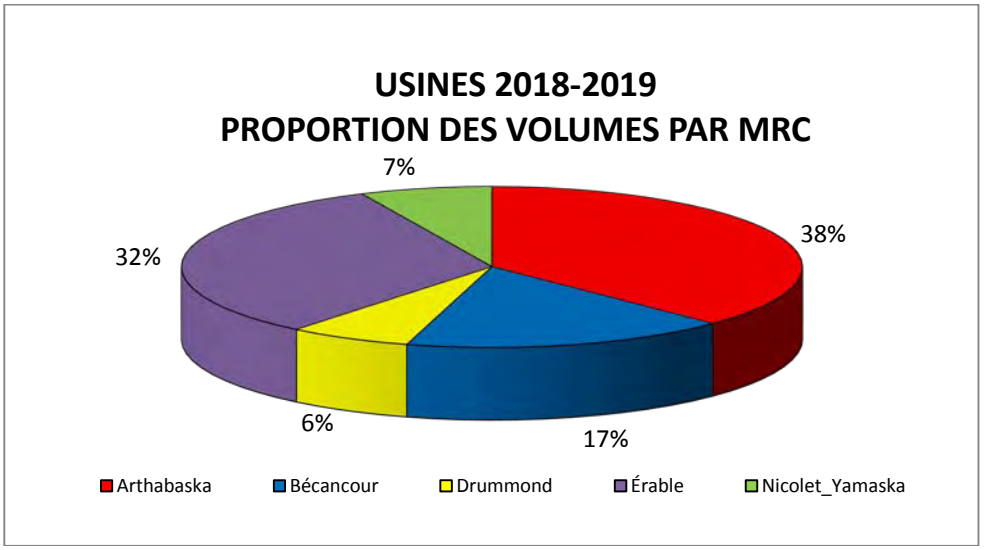

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m^3s.)

ESSENCE	2017-2018	**2018-2019**
Sapin et épinette	121 377	**152 966**
Mélèze	6	**2**
Pins	27 028	**22 788**
Pruche	3 467	**3 056**
Thuya	5 655	**4 036**
Résineux mélangés	77 554	**69 317**
Bouleau jaune	134	**132**
Bouleau à papier	59	**34**
Érable rouge	68	**88**
Érable à sucre	90	**86**
Feuillus autres	30 742	**35 237**
Peupliers	34 661	**22 696**
TOTAL	300 843	**310 438**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Sapin, épinette, pin gris	215 522	159 948	169 679	168 767	169 808	199 420
Autres résineux	136 166	62 855	48 435	69 185	66 999	56 879
Feuillus mélangés	584 029	16 674	11 000	33 782	27 634	22 380
Peupliers	81 124	41 616	46 410	46 239	42 745	34 969
Total	**1 016 841**	**281 093**	**275 524**	**317 973**	**307 186**	**313 647**

Globalement, les volumes récoltés en 2018-2019 représentent 31% de la possibilité forestière comparativement à 30% l'année précédente. Par ailleurs, il s'agit d'une augmentation de 14% par rapport à l'année 2015-2016 (année précédente au programme de mobilisation des bois et à la Subvention 2018) du volume de bois mis en marché. Les efforts de mobilisation des bois auront eu, encore cette année, certains effets positifs sur la récolte. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 800 $	2 800 $
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	700 $	5 250 $
	MRC de Bécancour	1 400 $	
	MRC de Drummond	1 050 $	
	MRC de l'Érable	350 $	
	MRC de Nicolet-Yamaska	1 750 $	
Industrie	Préverco	1 050 $	1 400 $
	Vexco inc.	350 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	1 400 $	2 800 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 400 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	1 750 $	3 150 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	1 400 $	
	Total des contributions:	**15 400 $**	**15 400 $**

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2018-2019, 2 041 804 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 346 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 5 901 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 118 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a résolu de maintenir le niveau d'efforts consentis antérieurement dans la réalisation de travaux commerciaux. Toutefois, les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois tel que demandé par le MFFP dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 100 833 m^3 de bois soit 2,7% de plus que l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé 1 836 m^3 pour un usage personnel.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2017-2018	**2018-2019**
Préparation de terrain	194 ha	**293 ha**
Mise en terre	487 972 plants	**449 825 plants**
Entretien de plantation	300 ha	**258 ha**
Traitements non commerciaux	79 ha	**100 ha**
Traitements commerciaux	1 899 ha	**1 741 ha[3]**

[3] Inclut 598 ha en martelage, 687 ha en travaux commerciaux et 456 ha en aide technique à la mobilisation de bois

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2017-2018	%	2018-2019	%
Préparation de terrain	190 193 $	9,6 %	**286 036 $**	**14,0 %**
Mise en terre	240 207 $	12,1 %	**227 415 $**	**11,1 %**
Entretien de plantation	445 649 $	22,5 %	**444 462 $**	**21,8 %**
Traitements non commerciaux	99 627 $	5,1 %	**137 469 $**	**6,7 %**
Traitements commerciaux	1 003 478 $	50,7 %	**946 422 $**	**46,4 %**
TOTAL	1 979 154 $	100 %	**2 041 804 $**	**100 %**

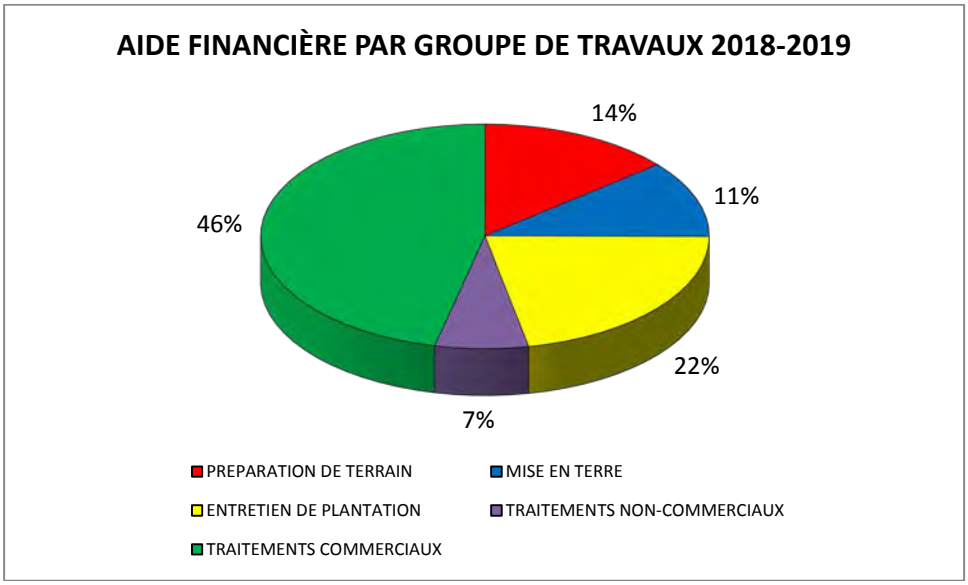

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2017-2018		2018-2019		Objectif
	Montant	%	**Montant**	**%**	**%**
Arthabaska	700 303 $	35,4 %	**645 579** $	**31,7 %**	**29,7 %**
Bécancour	425 659 $	21,5 %	**479 917** $	**23,5 %**	**17,9 %**
Drummond	194 611 $	9,8 %	**208 843** $	**10,2 %**	**20,6 %**
Érable	557 156 $	28,1 %	**600 577** $	**29,4 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	101 426 $	5,2 %	**106 888** $	**5,2 %**	**8,8 %**
TOTAL	1 979 154 $	100 %	**2 041 804** $	**100 %**	**100 %**

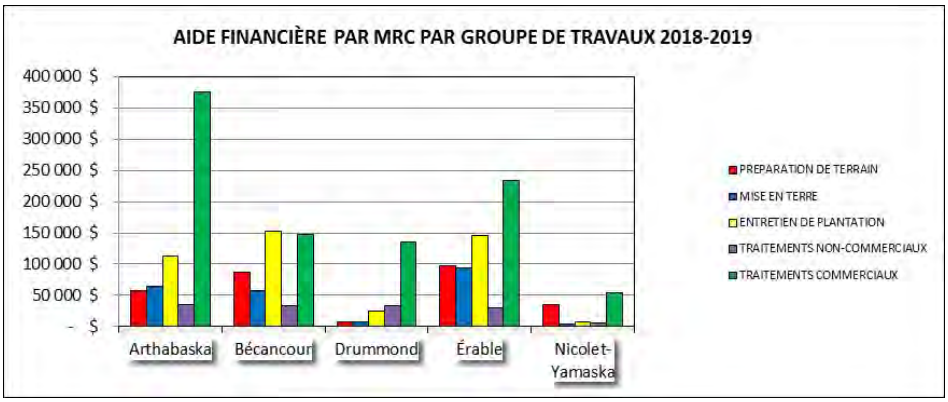

3.4 LA SUBVENTION 2018

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 41 M$ par année pour cinq ans (2018-2019 à 2022-2023) dans le cadre de la Subvention 2018 qui est apparentée au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Cette Subvention s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MFFP sur la mobilisation des bois en forêt privée. Comme le territoire de l'Agence ne vise pas en priorité la remise en production d'aires mal régénérées suite à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, cette Subvention doit être dédiée exclusivement à la réalisation de travaux commerciaux dans le but de stimuler la récolte de bois par les producteurs forestiers.

La Subvention 2018 est administrée de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 511 672 $ qui est ainsi venue bonifier le Programme régulier de l'Agence.

Dans le cadre de la Subvention 2018, un montant de 483 112 $ a été versé en aide financière pour la réalisation de travaux de mise en valeur visant la récolte de bois. Un total de 91 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 5 309 $/producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 527 ha ont permis de récolter 41 935 m^3 de bois soit une augmentation de 79,8% par rapport au programme de Mobilisation des bois de l'année précédente. Le budget était toutefois supérieur de 116% à l'enveloppe sylvicole du programme de Mobilisation des bois de l'année précédente. De plus, les producteurs ont conservé un volume de 886 m^3 pour un usage personnel.

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
SUBVENTION 2018

MRC	MOBILISATION DES BOIS 2017-2018		**SUBVENTION 2018 2018-2019**	
	Montant	%	**Montant**	**%**
Arthabaska	98 277 $	43,9 %	**219 626 $**	**45,5 %**
Bécancour	39 762 $	17,8 %	**125 348 $**	**25,9 %**
Drummond	21 752 $	9,7 %	**62 007 $**	**12,8 %**
Érable	62 956 $	28,1 %	**62 248 $**	**12,9 %**
Nicolet-Yamaska	955 $	0,5 %	**13 883 $**	**2,9 %**
TOTAL	223 702 $	100 %	**483 112 $**	**100 %**

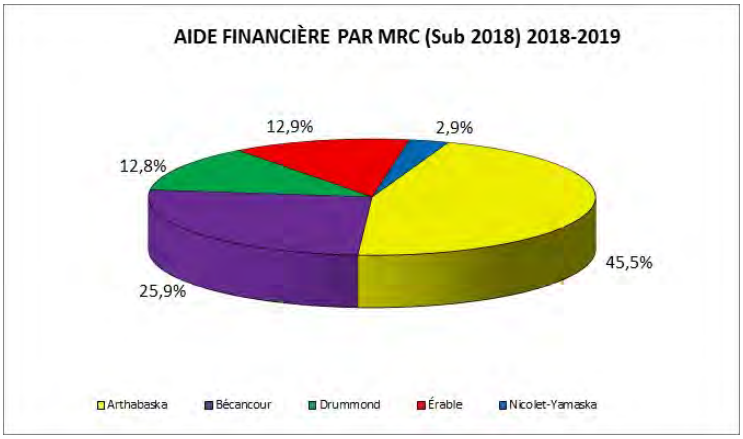

3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts et de la Subvention 2018 qu'elle administre. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre de ces activités s'est effectuée du 1er avril 2018 au 31 mars 2019, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté à l'Agence 614 prescriptions de travaux sylvicoles et 653 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 29 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 4,7 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités admissibles. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 108 traitements pour un échantillonnage de vérification de 16 % des traitements représentant 20,4 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2018-2019 % Conformes**	2017-2018 % Conformes
Préparation de terrain	**92**	**11**	**11,9 %**	**42 471 $**	**14,8 %**	**95,7 %**	93,9 %
Mise en terre	**88**	**21**	**23,9 %**	**46 999 $**	**20,7 %**	**92,0 %**	93,4 %
Entretien	**107**	**17**	**15,9 %**	**83 763 $**	**18,8 %**	**93,9 %**	93,5 %
Traitements non commerciaux	**39**	**10**	**25,6 %**	**53 028 $**	**38,6 %**	**93,3 %**	93,0 %
Traitements commerciaux	**357**	**49**	**13,7 %**	**191 133 $**	**20,2 %**	**93,8 %**	91,9 %
Général	**673**	**108**	**16,0 %**	**417 394 $**	**20,4 %**	**93,7 %**	92,9 %

Pour les traitements réalisés dans le cadre de la Subvention 2018, l'Agence a vérifié 22 traitements représentant une vérification de 12,7 % des traitements et 17,8 % de la valeur des traitements réclamés.

SUBVENTION 2018						
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2018-2019 % Conformes**
Traitements commerciaux	**173**	**22**	**12,7 %**	**85 822 $**	**17,8 %**	**93,1 %**
Général	**173**	**22**	**12,7 %**	**85 822 $**	**17,8 %**	**93,1 %**

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

- La prescription sylvicole : administratif, technique et terrain
- Le rapport d'exécution : administratif, technique, qualité et quantité
- Suivi des plantations
- Respect de la programmation annuelle des travaux
- Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- Qualité des documents transmis à l'Agence
- Utilisation des allocations budgétaires

Ces douze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole

ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2018-2019, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 94,87%. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons est de 94,99% et les résultats spécifiques des agents de livraison sont pris en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2019-2020.

3.6 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

3.6.1 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE VALEUR

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et rencontrer les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2018-2019 les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

- la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (objectifs #1 et 2);
- la protection des cours d'eau (objectif #3);
- la protection des sols (objectif # 4);
- la conservation des milieux humides (objectif #5);
- le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs #7 et # 8);
- La santé des forêts (objectif #10)
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs #11 et #12)
- L'intensification de l'aménagement forestier (objectif #14)
- la génération de revenus provenant de la forêt privée (objectif #17 et #18);
- La recherche d'autres sources de financement (objectif #19)
- la valorisation de l'aménagement forestier (objectif #20)
- l'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif # 21)
- La rétention et le recrutement de la main d'œuvre forestière (objectif #22)
- La création d'une culture forestière (objectif #23)
- la réalisation des actions prévues au PPMV (objectif #24).

3.6.2 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

3.6.2.1 FORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont coordonné 23 séances de formation dispensées à 110 propriétaires de la région. Les cours sur l'abattage directionnel et sur l'affûtage et l'entretien de la scie mécanique se sont donnés à dix et trois reprises respectivement. Les autres cours qui ont été donnés aux producteurs sont Éclaircie commerciale, martelage et défauts externes des arbres (2), Introduction à l'aménagement forêt-faune (1), Initiation à l'utilisation d'un GPS (1), Façonnage et classement de bois (1), Identification des arbres feuillus et résineux (1), Initiation à la cueillette des plantes comestibles (1), Initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles (1), Aménagement d'un boisé privée (1) et Aménagement d'une érablière (1).

Les formations données par les Syndicats de producteurs de bois l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue

d'éliminer les accidents. L'ensemble des formations dispensées par les Syndicats de producteurs de bois sont toujours très populaires auprès des propriétaires de boisés privés.

Une formation sur la fiscalité des exploitants de boisés privés a aussi été dispensée à 18 intervenants forestiers afin de leur permettre de mieux informer les propriétaires notamment quant au statut fiscal, au legs ou au transfert de propriété, au gain en capital et à l'impôt sur les opérations forestières.

3.6.2.2 VISITES CONSEILS

L'Agence a rendu disponibles les visites conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leur demande. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MFFP.

En 2018-2019, les agents de livraison ont effectué 68 visites conseils chez des propriétaires forestiers.

3.6.2.3 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES DÉGRADÉES

Depuis plusieurs années, l'Agence a mis en œuvre une stratégie d'aménagement visant l'amélioration de peuplements composés d'essences feuillues dégradées. C'est au moyen de travaux d'enrichissements en feuillus nobles que cette stratégie s'est déployée.

Ainsi, de façon à établir les meilleurs scénarios sylvicoles à exécuter suite à ces traitements d'enrichissements, le projet de transfert de connaissances vise à aider à déterminer les meilleurs travaux à exécuter afin d'assurer le plein développement des plants de feuillus nobles mis en terre. Depuis 2015, l'Agence a implanté des dispositifs dans lesquels du chêne rouge a été reboisé en sous-couvert de peuplements feuillus dégradés. Des mesures de croissance ont été prises en 2015, 2016 et 2017. Les prochaines mesures seront prises en 2020.

3.6.2.4 KIOSQUES

L'Agence a aussi tenu un kiosque d'information à « *La journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec »* à laquelle plus de 1200 personnes ont participé, et à la « *Journée INPACQ acéricole 2019* » qui a attiré 440 personnes.

3.6.3 PROJETS FORESTIERS

3.6.3.1 MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AFIN DE DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE FAVORISER LEUR ADAPTATION DANS UN CONTEXTE DE DENSITÉ ÉLEVÉE DE CERFS DE VIRGINIE

Le promoteur de ce projet est Aménagement forestier coopératif de Wolfe et l'Agence agit comme chargée de projet.

Ce projet a démarré en 2017-2018 et se terminera au mois de décembre 2020. Il comporte quatre principales activités, soient:

1. Effectuer un portrait régional de vulnérabilité (livrable : carte de vulnérabilité des peuplements forestiers aux changements climatiques);

2. Proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques (livrables : guide sylvicole, travaux de recherches universitaires);

3. Mettre en place un dispositif de recherche universitaire sur l'adaptation des érablières rouges aux changements climatiques. (livrable : un dispositif de 64 ha de travaux coupes à différents prélèvements de la surface terrière);

4. Transfert de connaissances (livrables : formation, colloque, visite virtuelle).

Le projet est supporté financièrement par le programme Action-Climat Québec du MELCC et Ouranos. Il compte également plusieurs autres partenaires dont l'UQAM, l'UQO, MITACS, les MRC Drummond, de Bécancour et de l'Érable, la Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc. et le promoteur du projet, AFCW.

3.6.4 PROJETS MULTIRESSOURCES

3.6.4.1 RESTAURATION D'UN MILIEU HUMIDE D'UNE VALEUR EXCEPTIONNELLE POUR LA FAUNE À TINGWICK

Ce projet consistait à réaliser une étude d'avant-projet afin de restaurer un milieu humide d'intérêt pour la faune. L'étude permet de préciser le type d'aménagement qui doit être préconisé afin de maintenir ou améliorer la qualité des habitats fauniques, notamment pour la sauvagine.

Ce projet a été supporté financièrement par la Fondation de la faune du Québec. Une deuxième phase est présentement en attente de financement pour réaliser les travaux préconisés par l'étude.

3.6.4.2 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MARÉCAGES ARBORÉS DE LA RIVE SUD DU LAC-ST-PIERRE À LA CONSERVATION ACTIVE DE LEUR FORÊT

Ce projet de trois ans, qui a débuté au cours de l'année 2017-2018, avait pour but de mettre en place des mesures visant à préserver les forêts qui bordent la rive sud du lac Saint-Pierre. Les enjeux environnementaux sont liés aux pressions anthropiques que subissent ces écosystèmes en raison de l'empiètement constant des activités humaines qui contribuent à la régression de l'érable argenté et du frêne rouge.

Les résultats attendus de ce projet visaient la conservation de la biodiversité par l'établissement d'objectifs de mise en valeur. Les principales activités comportaient l'offre de visites-conseil dans les boisés de 25 propriétaires et la réalisation de 10 plans d'aménagement multiressources avec option de conservation.

Ce projet était rendu possible grâce au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec, ainsi que du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Ce projet était également appuyé par la MRC Nicolet-Yamaska, le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre, l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) et le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Pour une raison hors du contrôle de l'Agence, le projet a été interrompu avant sa fin. Le contexte réglementaire découlant du schéma d'aménagement de la MRC de Nicolet-Yamaska ne permettait pas à l'Agence de réaliser les activités prévues. Toutefois, l'Agence a pu réaliser 4 visites chez des propriétaires de boisés et 3 plans d'aménagement multiressources avec option de conservation.

3.7 AUTRES ACTIVITÉS

3.7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

Le règlement de contrôle intérimaire de la MRC Nicolet-Yamaska a été remplacé par un règlement régional relatif au déboisement. À la demande de la MRC Nicolet-Yamaska, ce nouveau règlement a été rédigé par l'Agence au cours de l'année 2016 et mis en vigueur le 21 décembre 2016. Depuis ce jour, l'Agence joue le rôle d'inspecteur municipal en s'assurant du respect des dispositions du nouveau règlement et en émettant les demandes de certificat d'autorisation sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

3.7.2 JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre de l'organisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, l'Agence avec la collaboration de le MRC de l'Érable avait été mandatée comme chargée de projet. L'Agence avait comme mandat de solliciter les partenaires financiers, les exposants ainsi que d'assurer toute la logistique qui s'y rattachait.

Cet évènement s'est déroulé le samedi 22 septembre 2018 au Mont-Apic à St-Pierre-Baptiste. Cette journée a franchi un nouveau record d'achalandage avec plus de 1200 visiteurs. L'activité a regroupé 79 kiosques très diversifiés qui présentaient leurs offres de services et leurs différents produits et équipements dans les domaines forestiers, acéricole et plusieurs autres. De plus, des conférenciers passionnés ont su captiver l'auditoire. C'est le cas notamment du biologiste bien connu M. Stéphane Guay qui, par sa présentation, a su propager son amour pour l'acériculture aux visiteurs présents et a pris le temps de répondre aux nombreuses questions. À cela s'ajoute, les trois ateliers en forêt ainsi que la présentation d'ateliers sur l'affûtage et l'entretien de la débroussailleuse et de la scie mécanique Pour une deuxième année, le kiosque de dégustation des saveurs de l'érable permettait d'expliquer simplement aux visiteurs comment être capable de bien percevoir les défauts de saveurs dans son sirop d'érable.

3.7.3 CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2018-2019, seuls les membres d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 5 808 ha boisés. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud-du-Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action du Plan de Protection et de Mise en Valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable soit, les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscrivent dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Le plan d'action du PPMV est illustré à la page suivante :

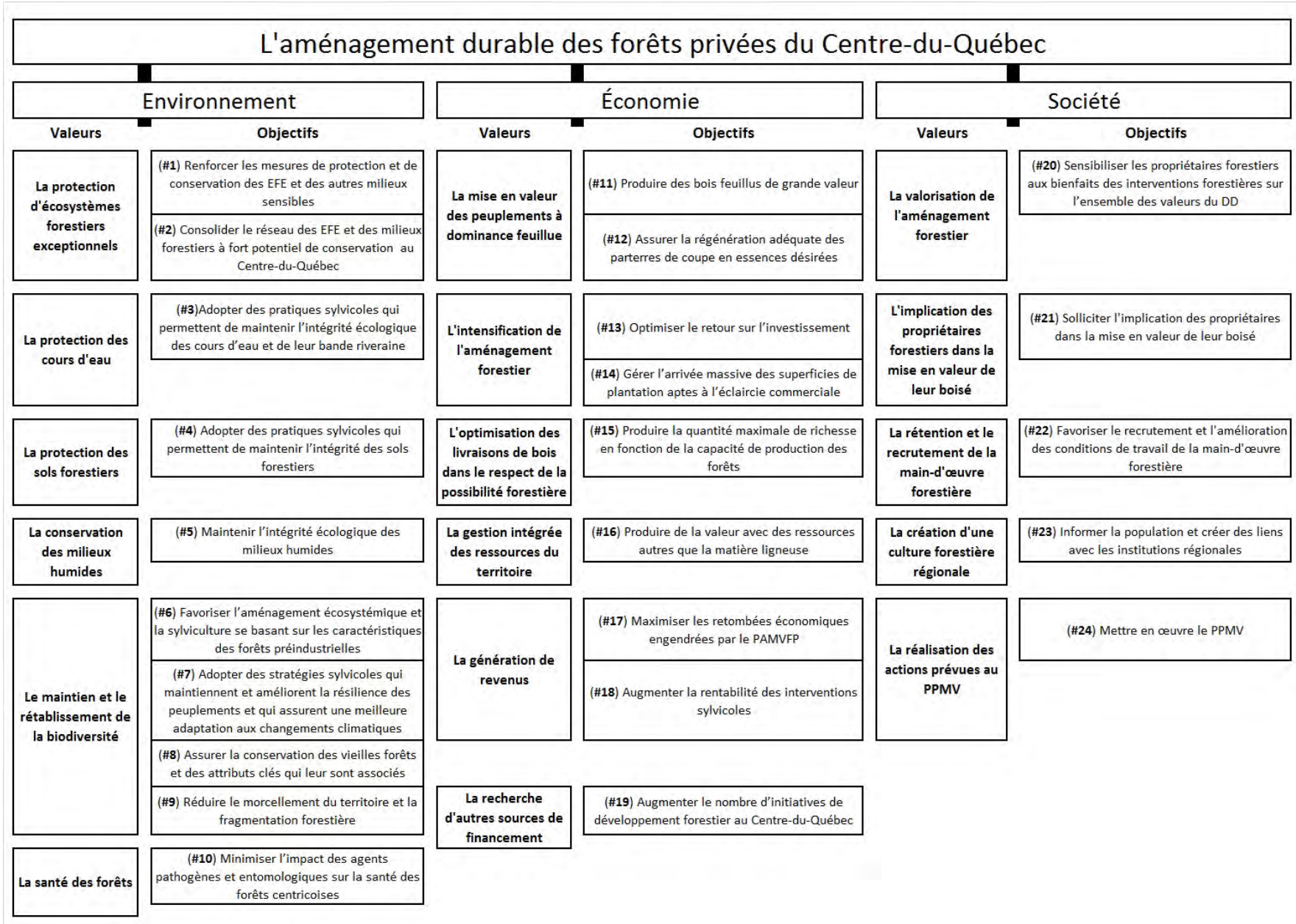
L'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec
Environnement
Valeurs
Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels
(#1) Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles
(#2) Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec
La protection des cours d'eau
(#3)Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine
La protection des sols forestiers
(#4) Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers
La conservation des milieux humides
(#5) Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité
(#6) Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles
(#7) Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques
(#8) Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés
(#9) Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière
La santé des forêts
(#10) Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises
Économie
Valeurs
Objectifs
La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue
(#11) Produire des bois feuillus de grande valeur
(#12) Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées
L'intensification de l'aménagement forestier
(#13) Optimiser le retour sur l'investissement
(#14) Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale
L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière
(#15) Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts
La gestion intégrée des ressources du territoire
(#16) Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse
La génération de revenus
(#17) Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP
(#18) Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles
La recherche d'autres sources de financement
(#19) Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec
Société
Valeurs
Objectifs
La valorisation de l'aménagement forestier
(#20) Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du DD
L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé
(#21) Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière
(#22) Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La création d'une culture forestière régionale
(#23) Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
La réalisation des actions prévues au PPMV
(#24) Mettre en œuvre le PPMV

En plus de la mise en œuvre de son PPMV, l'Agence compte réaliser en 2019-2020 certaines actions à caractères plus particuliers qui répondent à des objectifs spécifiques des autorités gouvernementales.

LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantations à exécuter.

Groupe de travaux	**Programmation 2019 - 2020**	
Préparation de terrain (ha)	220	214 576 $
Mise en terre de plants (Mpl)	450	227 162 $
Entretien plantation et régénération naturelle (ha)	250	431 814 $
Traitements non-commerciaux (ha)	100	137 469 $
Traitements commerciaux (ha)	700	783 869 $
Martelage (ha)	650	92 205 $
Aide mobilisation des bois (ha)	400	81 652 $
Total		1 968 749 $

LA SUBVENTION 2018

Par ailleurs, la Subvention 2018 permet à l'Agence de réaliser davantage de travaux commerciaux dans le cadre de la stratégie de mobilisation des bois du MFFP. L'année 2019-2020 sera la deuxième de trois années de la période prévue pour les investissements de cette subvention.

Groupe de travaux	**Programmation 2019 - 2020**	
Traitements commerciaux (ha)	415	444 567 $
Martelage (ha)	350	49 469 $
Aide mobilisation des bois (ha)	150	30 833 $
Total		524 868 $

LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Au cours des deux prochaines années l'Agence sera particulièrement active dans plusieurs secteurs de développement notamment au niveau de la mise en valeur des érablières rouges, des changements climatiques et des milieux humides. Voici les principaux dossiers qui seront traités :

a. Projet de recherche sur l'érablière rouge et les changements climatiques

L'Agence collabore avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à la réalisation d'un projet sur l'érablière rouge dans le contexte de changements climatiques. Un guide sylvicole sera réalisé par l'Agence ainsi qu'une carte de vulnérabilité. Aussi, 40 ha seront traités avec un gradient de prélèvement de la surface terrière et suivi dans le temps par l'UQO.

b. Guide sylvicole dans les milieux humides et hydriques

Au Centre du Québec, les préoccupations pour les milieux humides et hydriques sont très élevées car ils constituent près de 20 % du territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs. L'Agence s'est engagée à rédiger

un guide des bonnes pratiques forestières en milieux humides et hydriques avec la collaboration de plusieurs organismes (MFFP, MELCC, Ulaval, CRECQ, FPFQ) pour faire bénéficier d'autres régions de son expertise sylvicole et contribuer au développement de la sylviculture au Québec. La planification du projet débutera officiellement à l'automne.

c. Aménagement des érablières rouges

De récentes simulations effectuées par le MFFP et présentées au Carrefour forêts 2019 ont démontré que les régions à hauts risques de perte d'habitat pour plusieurs espèces forestières incluaient le Centre-du-Québec. Heureusement, il semble qu'à la lumière de ces dernières simulations, l'érable rouge démontre une capacité d'adaptation intéressante. Ainsi, dans une optique de création de valeur économique et de résilience des écosystèmes forestiers, des actions d'éducation et de pratiques sylvicoles doivent être entreprises visant à améliorer les jeunes peuplements d'érables rouges en bouquet en majorité dégradés.

Le but du projet est de développer une approche sylvicole intelligente pour les peuplements d'érablière rouge par bouquet.

L'agence construit actuellement, dans le cadre d'un support financier provenant du PADF, une formation qui permettra aux conseillers forestiers d'intégrer des apprentissages au sujet du diagnostic des tiges et de l'aménagement durable des érablières rouges en bouquet avec la collaboration d'un scientifique

Pour compléter la formation de terrain, l'Agence souhaite produire une fiche synthèse pratique pour aider les aménagistes dans l'application des acquis de la formation par l'exécution de travaux spécifiques.

Les agents de livraison seront sollicités pour réaliser des travaux en fonction des informations émergeantes de la formation. Cela représente un total de 17 ha en 2019 répartis entre quelques conseillers forestiers soucieux de l'aménagement forestier durable dans ce contexte particulier. L'Agence souhaite pouvoir effectuer d'autres travaux en 2020 suite aux premières expériences menées en 2019.

d. Reboisement en essences feuillues

Plusieurs autres initiatives seront menées dans le cadre de la mise en œuvre du PPMV. Notamment, dans le cadre des changements climatiques et du maintien de la biodiversité, la forêt privée a avantage à mettre en œuvre des pratiques sylvicoles visant la résilience et la diversité spécifique des forêt privées. Dans ce sens, l'utilisation d'essences feuillues adaptées est un moyen permettant d'atteindre ces objectifs. Plusieurs agences ont demandé au MFFP, suite au colloque sur la plantation des feuillus tenu au printemps 2018, de former un comité provincial d'experts (scientifiques et pratiques) ayant pour mandat de proposer et de recommander au MFFP des traitements spécifiques dédiés aux essences feuillues dans un contexte de changements climatiques mais aussi des pistes de transferts de connaissances vers les conseillers forestiers de toutes les régions préoccupées par la mise en valeur des feuillus nobles. Le MFFP a accueilli l'idée mais ne désire pas mettre en œuvre de ce projet. L'Agence verra donc à mettre en place le groupe de travail sur le reboisement en essences feuillues. La planification de ce projet débutera en septembre et sollicitera plusieurs personnes dans l'intérêt de tous.

En fonction des cinq objectifs du nouveau programme élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les agences de mises en valeur de la forêt privée doivent établir des cibles en fonction d'un plan d'action uniforme fixé provincialement. Pour les années 2017-2018 et 2018-2019, le tableau suivant illustre le plan d'actions convenu ainsi que les résultats :

Budget global 2017-2018 estimé de l'AGENCE (tous les revenus à l'exception du PMB) : 2 622 755 $

Budget global 2018-2019 estimé de l'AGENCE (tous les revenus à l'exception de la Subvention 2018) : 2 536 945 $

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles 2017-2018	Cibles 2018-2019	Résultats		Pourcentage d'atteinte de la cible 2018-2019	Commentaires résultat 2017-2018 *(le cas échéant)*
						2017-2018	2018-2019		
1 et 2	Réaliser des travaux	Pourcentage des sommes investies par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***non commerciaux (gr. 05, 06, 07 et 08)***	%	42,7	**40,1**	37,2	43,2	107,7%	La mobilisation des bois amène plus de reboisement pour la remise en production
		Nombre d'hectares réalisés par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***non commerciaux (gr. 05, 06, 07 et 08)***	ha	993	**806**	804	830	103,0%	
		Pourcentage des sommes investies par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***commerciaux (gr. 09)***	%	35,5	**42,0**	38,3	37,3	88,9%	Budget déplacé vers la remise en production
		Nombre d'hectares réalisés par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***commerciaux (gr. 09)***	ha	1 713	**1935**	1900	1741	90,0%	
	Protéger les investissements passés	Maintien par l'agence d'une politique de **protection des investissements**	Oui / non	Oui	**Oui**	Oui	Oui	100%	Politique adoptée en 2013 et toujours en vigueur
3	Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	Pourcentage des sommes investies par l'agence dans les **activités d'orientation et de concertation** auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	%	0	**0**	0	0	100%	
		Nombre d'**activités d'orientation et de concertation** auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux réalisées par l'agence	nb	0	**0**	0	0	100%	
4	Encourager le propriétaire aux bonnes pratiques	Pourcentages des sommes **investies par l'agence** dans les activités de	%	7,1	**4,1**	7,5	1,5	36,6%	Des projets multiressources n'ont pas

Objectifs du	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles 2017-2018	Cibles 2018-2019	Résultats		Pourcentage d'atteinte de la cible	Commentaires résultat 2017-2018
	forestières et à la récolte de bois	**transfert de connaissances**							été réalisés
		Nombre d'activités de **transfert de connaissances** réalisés **sur le territoire de l'agence**	nb	281	**111**	247	94	84,7%	Quelques visites conseils prévues n'ont pas été réalisées
5	Favoriser et soutenir les pratiques d'aménagement forestier durable ainsi que la certification forestière	Considération et protection des **autres ressources du milieu forestier**	Oui / non	Oui	**Oui**	Oui	Oui	100%	Sensibilisation particulière des agents de livraison à l'égard de l'aménagement intégré des ressources
		Pourcentage des sommes investies par l'agence en **certification forestière**	%	0	**0**	0	0	100%	
		Superficie certifiée	ha	5 254	**5 885**	5885	5808	98,7%	Seul Aménagement forestier coopératif de Wolfe est impliqué dans la certification. Les Syndicats de producteurs de bois font une surveillance de ce dossier.

L'Agence a établi un plan d'action en regard des activités liées à la Subvention 2018. Les travaux se sont concentrés essentiellement sur les travaux commerciaux. Le tableau suivant montre la programmation des travaux et les résultats obtenus pour les trois années d'application de cette Subvention :

Subvention 2018 : en 2018-2019 le budget était de 525 334 $

Programmation des travaux sylvicoles du 1er avril 2018 au 31 mars 2021											
Objectifs	**Volet**	**Indicateurs**	**Unité**	**Cibles[1] 2018 - 2019**	**Cibles[1] 2019 - 2020**	**Cibles[2] 2020 - 2021**	**Résultats[3] 2018 - 2019**	**Résultats 2019 - 2020**	**Résultats 2020 - 2021**	**Résultats par rapport à cible (% atteint)**	**Commentaires**
1, 2 et 3	**Traitements commerciaux**	**Sommes investies par le bénéficiaire en traitements commerciaux**	$	496000	496000	532385	483112			97	L'enveloppe sylvicole n'a pas été entièrement utilisée
		Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	ha	880	880	975	864			98%	En lien avec la somme investie
	Triatements non commerciaux	**Sommes investies par le bénéficiaire en traitements commerciaux**	$	0	0	0	0			100	Tel que prévu
		Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	ha	0	0	0	0			100	Tel que prévu

1 : Inclut 375 ha en travaux commerciaux, 305 ha en martelage et 200 ha en aide technique à la mobilisation des bois

2 : Inclut 400 ha en travaux commerciaux, 350 ha en martelage et 225 ha en aide technique à la mobilisation des bois

3 : Inclut 379 ha en travaux commerciaux, 336 ha en martelage et 149 ha en aide technique à la mobilisation de bois

5. Budget prévisionnel 2019-2020

En vue de l'année 2019-2020, l'Agence verra à la livraison du PAMVFP et de la Subvention 2018. En plus de ces activités régulières, l'Agence s'affairera à réaliser des projets forestiers et multiressources.

Le tableau suivant illustre les revenus et ressources financières allouées à l'ensemble des projets :

Description	Programme régulier	Programme Sbvention 2018	PPMV	Changement Climatiques	Journée forestière	PADF	TOTAL
REVENUS							
Contributions Industries	282 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	282 500 $
Contribution MRNF	1 805 367 $	1 093 157 $	52 500 $	30 000 $	- $	8 333 $	2 989 357 $
Cotisations membres	1 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $
Revenus d'intérêt	16 350 $	- $	- $	- $	- $	- $	16 350 $
Autres revenus	- $	- $	- $	21 927 $	16 000 $	56 000 $	93 927 $
Surplus année antérieure	206 735 $	- $	- $	- $	- $	- $	206 735 $
TOTAL DES REVENUS :	2 311 952 $	1 093 157 $	52 500 $	51 927 $	16 000 $	64 333 $	3 589 869 $
DÉPENSES							
Programme aménagement (Agents de livraison)	1 909 343 $	524 445 $	- $	30 000 $	- $	- $	2 463 788 $
Programme aménagement (Agents de livraison) surplus 17-18	57 658 $	- $	- $	- $	- $	- $	57 658 $
Fonds performance	1 701 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 701 $
Salaires et bm	178 423 $	25 405 $	5 372 $	20 495 $	14 044 $	53 786 $	297 525 $
Frais de déplacement et repas	7 144 $	1 595 $	1 278 $	1 432 $	956 $	1 667 $	14 072 $
Frais de représentation	3 265 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 265 $
Equipement forestier et gps	1 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 000 $
Transfert de connaissance/recrutement	- $	- $	45 850 $	- $	- $	- $	45 850 $
Loyer	15 296 $	- $	- $	- $	- $	- $	15 296 $
Frais d'expédition (poste)	150 $	- $	- $	- $	- $	- $	150 $
Télécommunication (téléphone, télécopieur, internet)	3 800 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 800 $
Bureautique et informatique	17 700 $	- $	- $	- $	- $	- $	17 700 $
Formation du personnel	3 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 000 $
Honoraires professionnels	2 569 $	- $	- $	- $	1 000 $	8 880 $	12 449 $
Assurances et licences	4 243 $	- $	- $	- $	- $	- $	4 243 $
Publicité	1 500 $	- $	- $	- $	- $	- $	1 500 $
Frais bancaires	100 $	- $	- $	- $	- $	- $	100 $
Divers	3 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	3 000 $
Amortissements et immobilisations	2 060 $	- $	- $	- $	- $	- $	2 060 $
Réserve	100 000 $	541 712 $	- $	- $	- $	- $	641 712 $
TOTAL DES DÉPENSES :	2 311 952 $	1 093 157 $	52 500 $	51 927 $	16 000 $	64 333 $	3 589 869 $

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2018-2019

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén.
Patrick Léveillée-Perreault, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Rémy Gingras, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : s.rioux@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.
228, Chemin Mooney, C.P. 3089
Richmond (Québec) J0B 2H0
Tél. : (819) 826-6421

Richard Mongrain, ing. f.
Courriel: rmongrain@xplornet.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Alexandre G. Picard, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Frédérique Gagnon-Lupien, ing.f.
Courriel: fgagnonlupien@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2018-2019

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANISÉ	1,9	hectares	2 500,40 $
7504	DÉCHIQUETAGE	125,6	hectares	163 675,44 $
7512	HERSAGE FORESTIER - DOUBLE PASSAGE	21,9	hectares	16 023,52 $
7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	134,1	hectares	99 666,02 $
7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MANUEL	8,1	hectares	3 746,05 $
7520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE - PEUPLIER HYBRIDE (PEH)	0,9	hectares	424,80 $
7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	42,880	1000 plants	22 855,04 $
7632	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 110 CC À 199 CC	18,180	1000 plants	6 453,90 $
7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	2,100	1000 plants	1 064,70 $
7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	356,568	1000 plants	180 728,26 $
7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	11,300	1000 plants	6 395,80 $
7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	0,635	1000 plants	359,41 $
7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	3,040	1000 plants	1 848,32 $
7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	15,122	1000 plants	7 710,05 $
7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	174,8	hectares	300 927,42 $
7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	81,0	hectares	140 245,62 $
7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	1,9	hectares	3 288,90 $
7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 8000 À 15000 TIGES/HA	49,9	hectares	60 752,64 $
7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES/HA	23,3	hectares	34 973,30 $
7858	DÉGAGEMENT DE LA PEUPLEMENT NATUREL	14,0	hectares	24 147,45 $
7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE PUITS DE LUMIÈRE AVEC MARTELAGE	13,2	hectares	17 595,12 $
7901	MARTELAGE FEUILLUS	197,5	hectares	25 613,90 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	400,5	hectares	59 143,67 $
7920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUEL	26,9	hectares	6 789,30 $
7921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MANUEL	0,3	hectares	20,70 $
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	8,1	hectares	10 527,12 $
7969	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	0,3	hectares	390,30 $
7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	2,2	hectares	2 801,64 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	108,0	hectares	135 835,26 $
7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	2,1	hectares	2 704,80 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM) - MANUELLE	5,4	hectares	5 745,60 $
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	4,1	hectares	5 452,70 $
7977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MANUELLE	3,6	hectares	4 849,20 $
7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	1,4	hectares	852,60 $
7980	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELLE	4,5	hectares	7 092,00 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELL	48,1	hectares	75 821,36 $
7986	1RE ÉC. COMM RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUEL	6,8	hectares	9 234,00 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	6,6	hectares	9 299,40 $
8920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉ	311,2	hectares	78 737,98 $
8921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉ	118,0	hectares	7 239,93 $
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	15,7	hectares	16 502,45 $
8969	ÉCLARICIE COMMERCIALE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANINISÉE	2,7	hectares	2 875,50 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	5,4	hectares	5 604,76 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	61,6	hectares	64 582,96 $
8972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	1,8	hectares	1 899,00 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM)- MÉCANISÉE	97,9	hectares	86 916,27 $
8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	27,9	hectares	30 662,10 $
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	55,4	hectares	28 475,60 $
8980	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	1,1	hectares	1 393,70 $
8981	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANIS	2,6	hectares	2 862,60 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANIS	126,2	hectares	159 743,36 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANI	54,8	hectares	59 583,81 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	32,5	hectares	37 168,56 $
TOTAL				**2 041 804,29 $**

SUBVENTION 2018				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
7901	MARTELAGE FEUILLUS	131,1	hectares	17 027,01 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	204,7	hectares	30 292,64 $
7920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUEL	15,5	hectares	3 802,50 $
7970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MANUEL	2,5	hectares	3 155,00 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	48,9	hectares	62 190,96 $
7972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MANUEL	4,8	hectares	6 082,40 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	1,6	hectares	1 652,40 $
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	4,9	hectares	6 600,30 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MANUELL	16,3	hectares	25 688,80 $
7986	1RE ÉC. COMM RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MANUEL	2,1	hectares	2 835,00 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	7,3	hectares	10 285,70 $
8920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉ	94,6	hectares	24 123,00 $
8921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉ	39,2	hectares	2 701,35 $
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1,2	hectares	1 224,75 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX (SEPM) - MÉCANISÉ	5,4	hectares	5 594,40 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	76,1	hectares	80 187,36 $
8972	JARDINAGE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉ	4,4	hectares	4 642,00 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE (SEPM)- MÉCANISÉE	75,6	hectares	67 470,88 $
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	0,6	hectares	659,40 $
8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	14,1	hectares	15 495,90 $
8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	34,0	hectares	17 476,00 $
8980	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉE	0,6	hectares	722,19 $
8981	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANIS	2,0	hectares	2 047,86 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 9 À 15 CM - MÉCANIS	40,6	hectares	51 440,20 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION (SEPM) DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANI	9,4	hectares	10 393,44 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	25,6	hectares	29 320,72 $
TOTAL				**483 112,16 $**

Annexe III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2019

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2-3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. François Marcotte

Vice-président

M. Ghislain Leblond

Membres exécutifs

M. Gaston Martineau

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs, Directrice

M. Éric Chartier

M. Stéphane Dionne

M. Yves Gauvreau

Mme Denise Gendron

Mme Caroline Houde

M. Mario Lyonnais

M. André Morin

M. Alain Thibeault

Directeur général

M. Guy Larochelle

Lemire
Lemire
COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
SENC

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS,**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**AGENCE FORESTIERE DES BOIS-FRANCS**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2019**, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résume des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au **31 mars 2019**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondation de l'opinion avec réserve

Les produits de contributions de l'industrie, les cotisations, ainsi que les charges pour les programmes sylvicoles ne se prêtent pas à un audit complet à l'aide de procédés d'audit généralement reconnus. En conséquence, l'audit de ces éléments s'est limité à la comparaison aux dépôts bancaires des recettes inscrites aux registres comptables. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, les charges, l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme et l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropries pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

33, rue Saint-Joseph
Warwick QC
J0A 1M0
Tél. 819-358-3254
Fax 819-358-3269
lemirecpa@telwarwick.net
www.lemirecpa.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Jeune Jeune comptables professionnels agréés
Jeac

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 20 juin 2019

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
PRODUITS		
MFFP - Programme régulier	1 896 200 $	1 896 200 $
MFFP - Programme de mobilisation des bois	-	239 256
MFFP - Subvention 2018	482 560	-
Contributions de l'industrie	319 927	300 849
Cotisations	900	800
Protocoles d'entente - Environnement Canada	30 725	28 522
Protocoles d'entente MRC de l'Érable	813	80 909
Protocoles d'entente Fondation de la Faune du Québec	5 000	22 972
Services professionnels rendus - MRC de Nicolet-Yamaska	2 177	1 125
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	14 283	18 357
Services professionnels rendus - Ville de Victoriaville	-	3 600
Services professionnels rendus - autres	8 397	7 101
Pénalités - Travaux non conformes	4 549	1 962
Remboursement destruction de travaux	13 494	1 499
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	41 056	9 658
TOTAL DES PRODUITS	2 820 081	2 612 810
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	2 041 804	1 979 153
Subvention 2018	483 112	-
Programme de mobilisation des bois	-	223 702
Ententes de services - Barrage Kelly	-	767
Ententes de services - Milieux humides	4 486	1 378
Ententes de services - Sensibilisation espèces sensibles	-	8 937
Salaires et avantages sociaux	249 362	301 208
Frais de déplacement et de représentation	14 397	15 398
Papeterie, dépenses de bureau, assurances permis et télécommunication	17 355	25 373
Loyer	15 193	14 874
Publicité	1 403	565
Formation	2 205	1 515
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	37 177	39 499
Entretien, réparation et frais d'expédition	2 978	5 256
Honoraires professionnels	2 569	2 553
Amortissement des immobilisations corporelles	1 574	2 254
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	111	291
TOTAL DES CHARGES	2 873 726	2 622 723
DÉFICIT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**(53 645) $**	**(9 913) $**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 mars 2019

	Investi en immobili-sations	Non affecté	2019 Total	2018 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 741 $	321 155 $	326 896 $	336 809 $
Déficit des produits par rapport aux charges	-	(53 645)	(53 645)	(9 913)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 574)	1 574	-	-
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	(111)	111	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**4 056 $**	**269 195 $**	**273 251 $**	**326 896 $**

BILAN
31 mars 2019

ACTIF

	2019	2018
À COURT TERME		
Encaisse	60 887 $	331 865 $
Placements temporaires, au coût (note 3)	801 891	2 000 653
Débiteurs (note 4)	90 867	72 890
Charges imputables au prochain exercice	7 827	4 442
Placements à long terme encaissables au cours du prochain exercice financier (note 5)	513 000	-
	1 474 472	2 409 850
PLACEMENTS (note 5)	539 027	-
IMMOBILISATIONS (note 6)	4 056	5 741
	2 017 555 $	**2 415 591 $**

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	648 705 $	489 527 $
Apports reportés (note 8)	1 095 599	1 599 168
	1 744 304	2 088 695
ACTIF NET (p. 5)		
Investi en immobilisations	4 056	5 741
Non affecté	269 195	321 155
	273 251	326 896
	2 017 555 $	**2 415 591 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, **administrateur**

_____, **administrateur**

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	2 280 319	$ 4 167 208 $
Sorties de fonds	(2 716 248)	(2 457 494)
Intérêts encaissés	18 216	9 590
	(417 713)	1 719 304
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(539 027)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(785)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(539 027)	(785)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(956 740)	1 718 519
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 332 518	613 999
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**1 375 778**	**$ 2 332 518 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la somme de l'encaisse, des placements temporaires et des certificats de placement garanti venant à échéance à l'intérieur de 90 jours après la date de fin d'exercice de l'entité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2019

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur, le 8 juin 2006. Il est un organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu. Sa mission est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont revisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;

- Les provisions à l'égard des créditeurs comme les vacances courues à payer et les frais courus.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'exploitation provenant de l'activités Contribution de l'industrie sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au participant, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

Ventilation des charges. L'Organisme se livre à plusieurs projets. Les charges de chacun des projets se composent de frais spécifiques, de frais des locaux et d'autres éléments directement rattachés à l'activité. Il assume également des frais de fonctionnement qui sont cummuns à l'administration de l'Agence ainsi qu'à chacun de ses projets concernés.

L'Organisation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration ne sont pas ventilées, les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon les clés de répartition suivantes:

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges (suite).

- Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata des heures travaillées de chacune des fonctions;

- Les autres charges sont réparties selon l'utilisation spécifique de chacune des fonctions.

Apports reçus sous forme de services. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les placements temporaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Avantages sociaux futurs. L'organisme offre un REER collectif à ses employés. Il injecte un pourcentage équivalent à celui investi par l'employé, jusqu'à un maximum de 5 % du salaire brut annuel de chaque employé. La charge relative à ce régime correspond à la cotisation requise pour l'exercice.

Placements. Les placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Evaluation des instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et ders placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Coûts de transaction. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres actifs financiers et aux passifs financiers sont ajoutés ou déduits aux fins de l'évaluation initiale de l'actif ou du passif.

Dépréciation. Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indicateurs possibles de dépréciation. Le montant de la réduction de valeur est constaté aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est constatée aux résultats.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES, AU COÛT

Les taux d'intérêts fluctuent en ce qui concerne le compte Avantage entreprise de l'organisme et ces placements sont rachetables en tout temps.

4. DÉBITEURS

	2019	2018
Contribution de l'industrie	52 841 $	45 608 $
Autres comptes à recevoir	15 118	27 214
Sous-total - Débiteurs	67 959	72 822
Intérêts courus à recevoir	22 908	68
	90 867 $	**72 890 $**

5. PLACEMENTS

	2019	2018
CPG, portant intérêts à des taux de 2,300 % à 2,360 % et venant à échéance en mai 2019 - RBC Placements en Direct.	513 000 $	- $
CPG, portant intérêts à des taux de 2,740 % et 2,750 % et venant à échéance en mai 2020 - RBC Placements en Direct.	539 027	-
	1 052 027	-
Placements échéant au cours du prochain exercice	(513 000)	-
	539 027 $	**- $**

Les placements encaissables au cours des cinq prochains exercices sont les suivants: 2019-2020, 513 000 $; 2020-2021, 539 027 $; 2021-2022, - $; 2022-2023, - $; 2023-2024, - $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2019

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortisse-ment cumulé	2019 Valeur nette	2018 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 041 $	14 121 $	920 $	1 150 $
Équipement informatique	27 874	24 738	3 136	4 507
Équipement	-	-	-	84
	42 915 $	**38 859 $**	**4 056 $**	**5 741 $**

7. CRÉDITEURS

	2019	2018
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	611 206 $	446 916 $
Fournisseurs	9 188	6 349
Frais courus	2 569	3 918
Sommes à remettre à l'État	9 342	8 541
Salaires courus à payer	2 742	2 247
Vacances courues à payer	13 321	20 290
Sous-total - Créditeurs	648 368	488 261
Taxes de vente	337	1 266
	648 705 $	**489 527 $**

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées de projets spécifiquement identifiés mais qui, en vertu de sommes reçues au cours de l'exercice considé sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

DÉTAILS:	2019	2018
MFFP -Subvention 2018	1 093 440 $	1 576 000 $
Protocole d'entente - Environnement Canada (Projet Lac St-Pierre)	-	17 525
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable (Journée forestière)	2 159	5 643
	1 095 599 $	**1 599 168 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2019

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 31 mars 2019.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et si nécessaire, les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières, ce qui rend le risque de crédit négligeable.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2019, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt.

Également, il est important de mentionner que les nouveaux placements sont garantis, qu'ils portent intérêts à des taux qui varient entre 2,300 % et 2,750 % et qu'ils viennent à échéance en mai 2019 et mai 2020.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés afin de rendre leur représentation identique à celle de l'exercice 2019.

11. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement donnant ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date d'autorisation des états financiers.

Annexe IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2018-2019

	PG RÉGULIER	VO PG RÉG	PPMV	SUBV 2018	VO SUBV 2018	PADF 2018-2019	AUTRES PROJETS	TOTAL-AFBF
REVENUS								
Contributions Industries	319 926,58 $						- $	**319 926,58 $**
Contribution MFFP - prog rég.	1 812 859,96 $	36 192,04 $	47 148,00 $				- $	**1 896 200,00 $**
Contribution MFFP - Subventions 2018	- $						- $	**0,00 $**
Cotisations membres	900,00 $						- $	**900,00 $**
Pénalités	4 548,76 $						- $	**4 548,76 $**
Protocole d'entente Fondation Faune Qc	- $						5 000,00 $	**5 000,00 $**
Protocole d'entente Environnement Canada	- $						13 200,00 $	**13 200,00 $**
Protocole d'entente MRC Érable	- $					812,50 $	- $	**812,50 $**
Entente de services MRC Nicolet-Yamaska	- $						2 176,87 $	**2 176,87 $**
Entente de services MRC Érable	- $						10 800,00 $	**10 800,00 $**
Entente de services Am.for. Coop. Wolfe	- $						8 291,58 $	**8 291,58 $**
Services professionnels autres	105,00 $						- $	**105,00 $**
Remboursement destruction travaux	13 493,77 $						- $	**13 493,77 $**
Revenus d'intérêt + ristournes	11 944,28 $			29 112,05 $			- $	**41 056,33 $**
Apports reportés de 2017-2018	- $			*1 563 252,00 $*	*12 748,00 $*		*23 167,62 $*	***1 599 167,62 $***
TOTAL DES REVENUS :	**2 163 778,35 $**	**36 192,04 $**	**47 148,00 $**	**1 592 364,05 $**	**12 748,00 $**	**812,50 $**	**62 636,07 $**	**3 915 679,01 $**
DÉPENSES								
Programme régulier conseillers	2 047 446,18 $						- $	**2 047 446,18 $**
Projet Subvention 2018	- $			484 434,76 $			- $	**484 434,76 $**
Rejets de VO	(5 641,82) $			(1 322,60) $			- $	**(6 964,42 $)**
Entente de service	- $						4 485,77 $	**4 485,77 $**
Salaires + bénéfices marginaux	132 474,11 $	25 859,97 $	9 720,84 $	15 812,00 $	10 357,00 $		55 138,27 $	**249 362,19 $**
Frais de formation	1 476,36 $	192,97 $	384,29 $				151,11 $	**2 204,73 $**
Transfert de connaissance	0,00 $		36 364,58 $			812,50 $	- $	**37 177,08 $**
Déplacement et représentation	6 915,30 $	4 099,94 $	340,19 $		2 391,00 $		650,14 $	**14 396,57 $**
Bureautique	2 519,38 $	14,24 $	19,37 $				51,25 $	**2 604,24 $**
Informatique	7 345,45 $	161,82 $	65,08 $				- $	**7 572,35 $**
Équipement forestier	0,00 $	1 040,66 $					- $	**1 040,66 $**
Assurances	3 256,50 $						- $	**3 256,50 $**
Permis, taxes et licences	35,00 $						- $	**35,00 $**
Honoraires professionnels	2 568,95 $						- $	**2 568,95 $**
Loyer et location de salle	11 448,74 $	3 744,59 $					- $	**15 193,33 $**
Télécommunications	2 554,65 $	1 077,85 $	253,65 $				- $	**3 886,15 $**
Publicité	1 402,68 $						- $	**1 402,68 $**
Frais d'expédition	92,54 $						- $	**92,54 $**
Entretien ménager et autres	1 844,78 $						- $	**1 844,78 $**
Frais bancaires	1,00 $						- $	**1,00 $**
Gains ou perte en immobilisations	110,59 $						- $	**110,59 $**
Mauvaises créances	- $						- $	**0,00 $**
Dépenses d'amortissements	1 574,00 $						- $	**1 574,00 $**
TOTAL DES DÉPENSES :	**2 217 424,39 $**	**36 192,04 $**	**47 148,00 $**	**498 924,16 $**	**12 748,00 $**	**812,50 $**	**60 476,54 $**	**2 873 725,63 $**
Les revenus moins les dépenses :	***(53 646,04) $***	***- $***	***- $***	***1 093 439,89 $***	***- $***	***- $***	***2 159,53 $***	***1 041 953,38 $***
Apports reportés en 2019-2020				***(1 093 439,89) $***			***(2 159,53) $***	***(1 095 599,42) $***
							Bénéfices non répartis au début de l'exercice :	*326 896,67 $*
États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2019							***Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice :***	***273 250,63 $***
La contribution des industries inclut 9488,19 $ reçus pour des exercices antérieurs							*Immobilisations :*	*(4 056,14 $)*
							SOLDE NON AFFECTÉ DE L'AFBF :	***269 194,49 $***